



Mariage avec un Tunisien sans papiers SVP

Par **MlleSonia**, le **16/11/2012** à **01:34**

Bonjour à tous ,

Tout d'abord je vous remercie de tenir en compte mon commentaire et s'il vous plait me répondre si possible =)

Voila je suis actuellement fiancé avec un Tunisien sans papiers , nous voudrions nous mariés récemment pour enfin vivre ensemble ma question es j'aimerais savoir quel démarches administratives pourrais je faire pour récupérer un dossier de mariage a la mairie ?

Quel papier fournir une fois le dossier fait ?

Il vie actuellement j'ai son oncle qui lui as sa nationalité Française , mon fiancé travail et gagne bien sa vie malgré qu'il n'a pas de papiers , SVP aidez moi je suis bloqué

Que veux dire un Certificat de résidence en Tunisie?

Par **amajuris**, le **16/11/2012** à **18:42**

bjr,

votre fiancé même en situation irrégulière peut se marier en france mais il lui faudra prouver son identité.

pour les documents nécessaires, ils vous le diront à votre mairie de résidence.

le maire peut envoyer votre dossier au procureur qui fera une enquête.

cdt